

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU  
CANADA

PRÉTENDU DÉMÉNAGEMENT DE LA FABRIQUE DE  
ROUES DE TORONTO À LONDON, ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. G. CLARKE (Rosedale): On me signale que le déménagement de la fabrique de roues, de la rue Spadina, Toronto, à London, fera perdre leur emploi à nombre d'ouvriers de Toronto. Je désire donc savoir du ministre des Transports (M. Howe):

1. Le ministre veut-il nous renseigner sur ce sujet?
2. Le ministre persuadera-t-il les administrateurs du réseau de ne pas déménager l'usine de Toronto?
3. Le ministre peut-il indiquer le motif de ce changement?
4. Congédie-t-on des employés du chantier de Toronto-Est, à cause de ce déménagement?
5. Quel dédommagement accorde-t-on aux congédiés?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Transports): Mon honorable ami m'a prévenu de cette interpellation, il y a quelques instants. Je ne connais rien de la chose. Du reste, les affaires de ce genre ne me sont pas habituellement signalées. J'appellerai l'attention des administrateurs sur les questions de mon honorable ami.

VALIDITÉ DES LOIS DE L'ALBERTA

QUESTION AU SUJET DE L'ANNULATION DE MESURES  
LÉGISLATIVES, Y COMPRIS CERTAINES LOIS QUI  
ENTRERONT EN VIGUEUR LE 1ER JUIN.

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. R. B. BENNETT (chef de l'opposition): La discussion d'hier soir m'a fait songer, ce matin, que nous voici au 31 mai et que, demain, certaines lois adoptées par la législature albertaine seront mises en vigueur, si elles ne sont pas annulées. Vu que le désaveu ultérieur causerait un tort considérable à ceux qui se conformeront à ces lois, je prie le ministre de me dire si on a l'intention d'agir sans tarder à l'égard du désaveu, songeant que, si le désaveu doit se produire, mieux vaut que ce soit sans retard?

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Le ministère étudie actuellement six des lois adoptées à la dernière session de la législature. Il fera connaître son avis en temps opportun, attendu que nous avons reçu des pétitions visant à leur désaveu. J'ajoute que les pétitions arrivent encore, fort nombreuses. Voici les titres de ces six lois: *Debt Adjustment Act*, 1937 et loi modificatrice de 1938; *Limitation of Actions*

[M. Macdonald (Brantford-City).]

*Act*, 1935, loi modifiée cette année; *Home Owners' Security Act*, 1938; *Securities Tax Act*, *Banking Corporations Temporary Additional Taxation Act*, *the Debt Proceedings Suspension Act* et *Tax Recovery Act*, 1938. Le gouverneur en conseil a reçu des requêtes tendant au désaveu de ces six lois. Une seule cependant rentre dans la catégorie visée par la question de mon très honorable ami, c'est-à-dire la *Securities Tax Act* de 1938, qui oblige tout porteur d'hypothèques à verser un impôt de 2 p. 100 sur le capital le 1er juin, et le même jour, à déposer une déclaration. A défaut de cette déclaration, des sanctions sont prévues, soit une amende de \$10 par jour sauf erreur et un impôt additionnel de 5 p. 100 de l'impôt primitif de 2 p. 100 pour chaque jour de retard. C'est à propos de cette seule loi qu'existe l'urgence dont a parlé mon très honorable ami. Comme la question est très ardue, nous n'avons encore pris aucune décision.

M. MITCHELL: Le ministre de la Justice (M. Lapointe) peut-il me dire s'il a reçu des pétitions favorables à ces lois?

Le très hon. M. LAPOINTE: Oui. Nous avons reçu des lettres et des vœux, plutôt que des pétitions, opposés au désaveu.

ÎLE D'ANTICOSTI

VENTE PROJÉTÉE À DES ÉTRANGERS—M. EMIL  
KARL GERHARDT

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. R. B. BENNETT (chef de l'opposition): Je tiens à signaler de nouveau certaines déclarations données aux journaux par un nommé Karl R. Gerhardt au sujet de sa nationalité et de ses rapports avec le chef de la république allemande. Je prierai le secrétaire d'Etat (M. Rinfret) de s'assurer si M. Karl Gerhardt ou tout autre personne portant un nom semblable a été naturalisé au Canada en 1938, et si l'individu qui nie être M. Emil Karl Gerhardt est bien celui qui faisait partie de l'entourage de M. Hitler quand celui-ci a visité Rome il y a quelques semaines. Je suppose que le ministre n'est pas en état de répondre dès à présent.

L'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat): La chose m'a été signalée déjà. Il serait peut-être plus prudent de ma part de dire à mon très honorable ami que je lui fournirai une réponse plus précise demain. Cependant, d'après les éléments d'information dont je dispose jusqu'à présent, il s'agit de deux individus distincts...

Le très hon. M. BENNETT: C'est ce que j'ai entendu dire.